



27 septembre 2023

(23-6434)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

TÜRKIYE: LOI N° 5000 RELATIVE AUX PROFESSIONS DE
CONSEIL EN BREVETS ET EN MARQUES

Membre présentant la notification	TÜRKIYE
--	---------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi douanière n° 5000 relative aux professions de conseil en brevets et en marques
Objet	Marques de fabrique ou de commerce; brevets (y compris la protection des obtentions végétales)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/TUR/23_11752_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/TUR/I/1
Brève description du texte juridique notifié <p>Conformément à la législation pertinente, les prescriptions devant être respectées par les professions de conseil en marques et de conseil en brevets qui ont le droit de traiter avec TÜRKPATENT sont réglementées. Les sanctions disciplinaires à appliquer en cas d'actes illicites commis par les membres de ces professions, les domaines que les membres de ces professions sont tenus de connaître et les fonctions de la commission disciplinaire sont régis par la législation pertinente.</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	19 novembre 2003; Modifications: 24 décembre 2005, 20 mars 2008, 14 janvier 2012, 10 janvier 2017, 5 décembre 2017, 9 juillet 2018
Autre date	Adoption: 6 novembre 2003

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	28 mars 2023
Autres renseignements	https://www.mevzuat.gov.tr/mevzuat?MevzuatNo=5000&MevzuatTur=1&MevzuatTertip=5 (Règlement sur l'examen, le registre et la discipline des professions de conseil en brevets et de conseil en marques (turc))
Organisme ou autorité responsable	Turkish Patent and Trademark Office – TURKPATENT (Office turc des brevets et des marques) 13 Hipodrom Street 06560 Yenimahalle Ankara Türkiye https://www.turkpatent.gov.tr Téléphone: (+90 312) 303 1 303 E-mail : contact@turkpatent.gov.tr

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.